Santé Info Droits

01 53 62 40 30

La ligne de France Assos Santé

si j'ai une question sur mes droits
je peux appeler "santé info droits"
au 01 53 62 40 30

le lundi, le mercredi, le vendredi entre 14h00 et 18h00
le mardi ou jeudi entre 14h00 et 20h00

une personne qui connaît bien le droit en santé
répondra à mes questions

Document relu
par l'ESAT de Cornouaille
à Concarneau

ce document a été fait par
l'association "France assos santé"

je peux la contacter

02 99 53 56 79

bretagne@france-assos-sante.org

D'autres groupes ont aidé à faire ce document :

la conférence régionale de santé et de l'autonomie

la fédération des hôpitaux de France

la fédération de l'hospitalisation privée

Facile à lire et à comprendre

santé

qui peut m'aider avec ma santé ?

si j'ai besoin d'information sur ma santé

si je veux mon dossier médical

si je veux dire ce qu'il m'arrive à l'hôpital

si j'ai besoin d'aide
avec mes documents santé

qui peut m'aider ?

si j'ai un problème avec mon médecin

je peux demander de l'aide à un autre médecin

je peux demander de l'aide à l'assurance maladie

l'assurance maladie est un organisme qui aide les personnes qui en ont besoin.
je peux contacter un conseiller de l'assurance maladie pour m'aider.
C'est un conseiller "accompagnement santé"
je peux contacter ce conseiller par téléphone au 36 46

je peux demander de l'aide au défenseur des droits

Le défenseur des droits est une personne qui peut m'aider pour défendre mes droits en santé
Je peux lui parler si j'ai des problèmes avec un médecin
je peux contacter le défenseur des droits par téléphone au 09 69 39 00 00 du lundi au vendredi entre 9h00 et 18h00

si j'ai un problème à l'hôpital

je peux contacter mon représentant des usagers

le représentant des usagers est bénévole dans une association qui aide les gens avec leur santé.
pour contacter le représentant des usagers à l'hôpital,
je demande au soignant le numéro de téléphone du représentant des usagers
je peux l'appeler pour lui expliquer mon problème

je peux contacter le médiateur

le médiateur à l'hôpital peut m'aider pour avoir des informations sur ma santé
le soignant peut me donner le numéro de téléphone du médiateur

je peux dire si je ne suis pas content

pour dire que je ne suis pas content,
je peux écrire un courrier.
je peux me faire aider pour écrire le courrier
j'expédie le courrier à l'adresse de l'hôpital

si j'ai un problème dans un établissement

l'établissement peut être :

- un centre médico-psychologique (CMP)
- un établissement d'aide par le travail (ESAT)
- un institut médico-éducatif (IME) ou un foyer de vie
- une maison d'accueil spécialisée (MAS)
- une autre sorte d'établissement

je peux contacter le conseil de vie social (CVS)

Le CVS est un groupe de personnes qui se réunit pour améliorer le fonctionnement de l'établissement.

pour contacter les représentants du Conseil de vie Sociale (CVS)
je demande à mon référent

je peux contacter la personne qualifiée

La personne qualifiée est une personne qui peut m'aider si j'ai un problème dans l'établissement où je suis.
Elle peut m'aider à faire respecter mes droits.
pour contacter les personnes qualifiées
je demande à mon référent le numéro de téléphone